



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychiatrie

Question au Gouvernement n° 3714

Texte de la question

DRAME À MENTON

M. le président. La parole est à M. Éric Ciotti, pour le groupe Les Républicains.

M. Éric Ciotti. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, et j'y associe le député-maire de Menton, Jean-Claude Guibal.

Un drame a eu lieu lundi soir à Menton, un déséquilibré a été abattu par les policiers de la brigade anticriminalité. Le forcené, qui a menacé les policiers avec une machette, avait pris l'autoroute en sens inverse et son périple s'est terminé tragiquement.

Cet individu était bien connu des services. Il avait été hospitalisé d'office en octobre 2010 pour des faits similaires. Il avait poursuivi des passants avec une tronçonneuse et avait été interpellé dans les mêmes conditions dramatiques, blessé par les policiers.

Je vois que certains rigolent mais je pense que c'est plutôt tragique.

Son hospitalisation d'office a été levée le 2 juin dernier. Les policiers qui ont intercepté courageusement cette personne et auxquels je veux rendre hommage (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains*) ont été placés en garde à vue.

Aujourd'hui, se pose la question de la responsabilité de ceux qui décident de lever l'hospitalisation d'office, qui assurent le suivi psychiatrique de personnes connues et identifiées pour être particulièrement dangereuses. On sait qu'il y a des problèmes majeurs, on sait qu'il y a un déficit de moyens, on sait que des personnes sont placées en détention alors qu'elles relèvent d'un suivi psychiatrique.

Monsieur le Premier ministre, je veux attirer votre attention sur cette question, sans polémique,...

Plusieurs députés du groupe socialiste, républicain et citoyen. Tu parles !

M. Éric Ciotti. ...celle de la responsabilité qu'on fait assumer aux policiers par la faute des autres, celle du suivi de personnes extrêmement dangereuses et des moyens mis en œuvre pour suivre le profil de ces personnes qui menacent la société. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé*. Ce qui s'est passé lundi dernier à Menton est tragique, monsieur le député, et je veux à mon tour saluer le sang-froid des forces de l'ordre et des policiers qui ont été agressés par un déséquilibré armé d'une faucille ou d'une machette.

Moi, je ne veux pas opposer les professionnels les uns aux autres. Il n'y a pas, d'un côté, les policiers et, de l'autre, les médecins et les soignants, qui, chaque jour, dans les hôpitaux psychiatriques, font un travail difficile et remarquable. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Cet homme, déséquilibré, avait quitté le centre hospitalier dans lequel il était soigné après deux avis médicaux favorables. Il avait un traitement que l'on qualifie de faible intensité. Une enquête administrative est en cours au sein du centre hospitalier et une enquête judiciaire est également engagée.

Mme Claude Greff. On est sauvé !

Mme Marisol Touraine, *ministre*. Face à des événements aussi dramatiques, nous ne devons pas donner le sentiment qu'il y a des professionnels de santé qui n'accomplissent pas leur devoir.

Plusieurs députés du groupe Les Républicains. Ce n'est pas ce qu'il a dit !

Mme Marisol Touraine, *ministre*. Ils ont aussi la volonté de protéger la société.

Au-delà du cas particulier qui s'est produit à Menton, qui est tragique, je le répète, je veux une fois de plus rendre hommage aussi à celles et ceux qui travaillent dans les hôpitaux psychiatriques parce que leur mission est indispensable, difficile, exigeante, et doit être saluée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3714

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 mars 2016](#)